

## **Charte sur les devantures commerciales, artisanales et enseignes**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une charte sur les devantures commerciales, artisanales et les enseignes a été adoptée. Il s'agit d'un guide des bonnes pratiques qui s'adresse aux commerçants et artisans qui souhaitent rénover leurs devantures.

Cet outil, au service de la stratégie de redynamisation du centre-ville, vient en complément du dispositif d'aide à la rénovation de façade et n'a pas vocation à supplanter ceux déjà existants (PLU, RLPI, etc.).

À télécharger

[Charte sur les devantures commerciales, artisanales et les enseignes](#) (.pdf - 17.56 Mo)

### **Renseignements**

Yann Sorin Chef de projet « Petites Villes de Demain »

Yann Le Galcher responsable du service « Cœurs de ville »

02 48 57 83 35

rgba(255,255,255,1)